

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SECURITE SOCIALE

COMMUNIQUE

AUX JEUNES DE LA COMMUNAUTE NATIONALE A L'ETRANGER

L'Algérie, votre pays, vous offre des possibilités pour apporter votre contribution à son développement économique et social.

Dans ce cadre, le programme de son Excellence, le Président de la République, Monsieur Abdelaziz BOUTEFLIKA, accorde un intérêt particulier à la communauté nationale à l'étranger et à sa participation active dans tous les secteurs de l'économie nationale.

Cet intérêt a été réaffirmé par Monsieur le Premier Ministre lors de sa rencontre, le 07 décembre 2017 à Paris, avec les membres de la communauté nationale, à l'occasion de sa visite officielle en France.

L'Algérie recèle d'énormes atouts qui ne demandent qu'à être valorisés et qui constituent autant d'opportunités pour la réalisation d'investissements générateurs d'emplois et de richesses.

A cet égard, il importe de souligner que le potentiel de croissance de notre pays est loin d'avoir été pleinement exploité. Des gisements d'investissements extrêmement importants, utiles socialement et rentables économiquement ne sont pas encore exploités, dans de nombreux secteurs tels que l'agriculture, l'agro-industrie, le tourisme, l'économie numérique, l'industrie de transformation, les énergies renouvelables, l'économie verte, etc.

Des formules de création de cabinets groupés ou de véhicules ateliers, pour des activités définies font partie également de ce programme orientés vers la création de la micro entreprise ainsi qu'un prêt non rémunéré supplémentaire pour la prise en charge du loyer du local destiné à l'activité de production de biens et services.

A ce titre, des mesures de facilitation et d'incitation ont été prises à l'effet d'encourager nos ressortissants à l'étranger et notamment les jeunes, à venir investir dans leur pays et mettre au service de leur patrie, les savoirs faire et les compétences acquis dans les pays d'accueil.

Dans cette perspective, le programme de Son Excellence, le Président de la République a mis en place des mécanismes spécifiques pour promouvoir l'esprit d'entrepreneuriat chez les jeunes, les encourager à se lancer dans la création de micro entreprises et les faire participer activement à l'essor économique et social de la Nation.

Ces dispositifs publics d'appui à la création d'activité sont gérés par deux organismes, à savoir, l'**Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ)** pour les jeunes porteurs de projets âgés de 19 à 35 ans (40 ans quand le projet crée plus de 03 emplois) et par la **Caisse Nationale d'assurance Chômage (CNAC)** pour les chômeurs promoteurs âgés de 30 à 50 ans.

Ces dispositifs reposent sur un financement triangulaire faisant intervenir :
i) un apport du promoteur (**1% à 2%**) - ii) un prêt non rémunéré (PNR) octroyé par l'ANSEJ ou la CNAC (**28% à 29%**) et iii) un crédit bancaire (**70%**) **bonifié à 100%**.

L'ANSEJ dispose également d'une **formule mixte** sans appel au crédit bancaire et ne faisant intervenir que le promoteur (**71% à 72%**) et le prêt non rémunéré ANSEJ (**28% à 29%**).

Le seuil de l'investissement, quelle que soit la formule, est fixé à **10.000.000 DA**.

Ces deux organismes, en plus de leur participation au montage financier du projet à travers l'octroi d'un prêt non rémunéré, assurent également, un accompagnement aux promoteurs, tout au long du processus de création de la micro entreprise et lors de la phase d'exploitation.

Divers avantages fiscaux et parafiscaux sont accordés et des mesures incitatives sont prises en faveur des bénéficiaires de ces dispositifs ; avantages et mesures que vous pouvez consulter sur les sites web de l'ANSEJ (www.ansej.org.dz) et de la CNAC (www.cnac.dz) ou bien à travers une prise de contact directe avec ces organismes où le meilleur accueil vous sera réservé et toutes les informations vous seront communiquées.

En outre, à partir de l'année 2018, l'ANSEJ et la CNAC développeront un service électronique qui vous donnera la possibilité d'une inscription en ligne et vous permettra de suivre l'évolution de votre dossier, sans vous déplacer !